Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260408-2026_39-DE

DÉLIB. 2026-39

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Date de convocation
30.03.2026

Date d'affichage
30.03.2026

Nombre de conseillers

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 8 avril à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Aurélie LE PENNEC M. Matthieu BATHEDOU - Mme Margaux LE FEVRE - M. Yann DASPREMONT - M. Jacques BROUDER - Mme Monique LE VOGUER Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Sylvie TRILLOT - M. Gilles HENAFF - Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Luis FERNANDES M. Gwendal BESSON SCARABIN - M. Steeve PADIOLEAU Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Pascale PENVEN

Absents représentés : Mme Marie-Annick THOMAS représentée par Mme Marie-Françoise LIMPALAER

Monsieur Matthieu BATHEDOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP Orange)

L'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunication donne lieu à des versements des redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

C'est pourquoi, il est nécessaire de délibérer chaque année pour la validation des montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260408-2026_39-DE

Pour l'année 2026 :

RODP	Nbre kms aériens	TARIFS	Coef correcteur	Redevance 2026
Artères aériennes	8.538	40€	1.63715	559.12 €
Artères en sous-sol	38.780	30€	1.63715	1 904.66 €
Emprise au sol	1	20€	1.63715	32.74 €
TOTAL				2 496.52 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- ***DE VALIDER*** *le montant de la RODP calculée sur la base des données transmises par Orange et détaillées ci-dessus*

- ***D'AUTORISER*** *Monsieur le Maire à procéder au recouvrement des sommes et à signer tous documents relatifs à ce sujet*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON
22290

Le secrétaire de séance
M. Matthieu BATHEDOU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 AVR. 2026